

CCCCXXXIII.

*Lettre du Prince d'Orange aux Magistrats d'Ypres.
— Il les engage à recevoir dans leur ville six com-
pagnies écossaises du régiment du colonel Stuart.
(Arch. Y.)*

Messieurs, Je ne puis que je ne loue v^{re} debvoir et bon soing
que vous monstrez avoir pour la seurete et bonne garde de v^{re}
ville, auquel effect j'ay entendu qu'aurez levees deux compagnies
de voz bourgeois, dont je n'ay rien sceu jusques a present. Tou-
tesfois je ne puis laisser de vous dire ce que mesmes vous pouvez
assez considerer, que cependant que vous pensez vous assurer

1582
15 Janv.

le plus comme vous cuidez avoir faict par lesd^{ts} deux compagnies, vous estes tant plus faible, car ores que vous avez prins a soldee tant de voz bourgeois, pourtant n'en est accreu le nombre des habitans, ny la bonne garde rassuree, mais seulement donnez gaiges et argent a ceulx qui par devant s'employoient pour rien, comme ilz sont tenus de faire, a faire guet et garde pour la seurete de leur ville, biens, femmes et enfans. Et quant au service quilz font, vous mesmes scavez, combien quil y a a dire entre ung soldat et bourgeois en temps de necessite, et quand il y a question de manier les armes contre lennemy. Tellement que je n'ay peu laisser vous dire et mander par ceste mon advis estre que cassassiez incontinent lesd^{ts} deux compagnies, par l'entretienement du quelles vous estes par dessus voz charges encores aggravez sans aucun prouffit. J'ay prie le s^r Van den Ryve de se transporter vers Loo, pour sur ce faict communiquer avecq vous. Et comme pour la p^{nte} necessite il est surtout requiz que telles et semblables villes de si grande importance soyent bien assurees et pourveues de bonne garnizon, je trouveroy bon ce que je vous requiers instamment de recepvoir en v^{re} ville quelques six compagnies escossoises du regiment de monsieur Stuart, considerant que cela est le seul moien et remede pour divertir lennemy qui n'entreprendra jamais de s'attaquer a telle ville, laquelle il trouvera assuree de bonne garnizon, jointe aussi que par la copie de la l^{re} interceptee que je vous ai hier envoyee, vous avez peu voir quil a entreprise sur quelque place de ce quartier (1). Et me remettant en oultre a ce que led^t van den Ryven vous dira de ma part, lequel je vous prie croire. Finiray ceste par mes affectueuses recommandations a voz bonnes grace priant Dieu,

Messieurs, vous maintenir en sa sainte garde, de Middelbourg
le xv^e de janvier 1582.

« V^{re} bien bon amy a vous faire service
GUILLE DE NASSAU.

A Messieurs le Grand-Baillif, advoue,
Eschevins et Conseil de la ville d'Ypre.

(1) Voyez le numéro précédent.